

Directives sanitaires pour la rentrée Automne 2021

Lieu/Activité	Consigne ¹	
	Port du masque	Distanciation
Salle de classe et laboratoire spécialisé	Non requis lorsque les étudiant.e.s sont assis.es/à leur poste de travail	Aucune : étudiant- étudiant 2 mètres : prof – étudiant
Cours de chant - particularité	Non requis lorsque les étudiant.e.s sont en place	2 mètres
Aire commune et corridor	Obligatoire	1 mètre, idéalement
Bibliothèque	Non requis lorsque les étudiant.e.s sont assis.es	1 mètre, idéalement
Salle d'entraînement	Non requis lorsque les étudiant.e.s sont installés à un appareil	2 mètres
Aire de restauration	Non requis lorsque les personnes sont assises	2 mètres entre les tables
Salle de travail, réunion, rencontre et centres d'aide	Non requis lorsque les personnes sont assises	2 mètres ou barrière physique (plexiglas)
Activité de type « présentation ou conférence »	Non requis lorsque les personnes sont assises et silencieuses	Un siège libre entre les personnes
Activité de nature événementielle ou sociale (dans un lieu public extérieur)	Non requis	2 mètres. Maximum de 50 personnes
Activité de nature événementielle ou sociale (dans un lieu public intérieur)	Obligatoire	2 mètres. Maximum de 25 personnes
Sortie pédagogique	Obligatoire dans les transports en commun et les lieux publics intérieurs	Mesures en vigueur pour les institutions, organismes et entreprises
Activité parascolaire (sportive ou socioculturelle)	L'objectif gouvernemental est que ces activités soient accessibles uniquement aux étudiant.e.s qui sont adéquatement vacciné.e.s. D'autres précisions sont attendues en lien notamment avec le passeport vaccinal.	

Sources : Directives émises par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNEST)

12 août 2021

¹ Les consignes pourraient être modulées au courant des prochaines semaines, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et du déroulement de la rentrée. Les consignes en vigueur sont diffusées sur le site Quebec.ca.